

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : - 9 JUIN 2026
- publication le : 11 JUIN 2026

Rapport présenté par T. SAUTIVET

Séance d'installation	CCI Colmar Début : 14h00 / Fin : 15h15
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	13/05/2026
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	13/05/2026
Présidence	Thierry SAUTIVET
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	9	Bertrand BURGER – Lucien MULLER – Thierry SAUTIVET – Bruno NAEGELIN – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER – Aurélie MOREAU – Hervé KRIEGER
Procurations	6	Bertrand BURGER – procuration de Céline KERN-BORNI Bruno NAEGELIN – procuration de Myriam PARIS Lucien MULLER – procuration de Eric STRAUMANN Thierry SAUTIVET – procuration de Christian ZIMMERMANN Jean-Laurent KISTLER – procuration de Yann QUIQUANDON Aurélie MOREAU – procuration de Lionel ROUILLON
Absents non représentés	1	Franck FAVRE

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président précise que l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, applicable également aux établissements publics de coopération intercommunale, conformément à l'article L. 5211-1, prévoit l'adoption d'un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Comité Syndical (Cf. *Annexe jointe à la présente délibération*).

Le règlement intérieur organise le fonctionnement du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur du Comité Syndical.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Thierry SAUTIVET

